

Information aux laboratoires mettant en œuvre la RT-PCR pour le diagnostic du 2019-nCoV

Dans le cadre du déploiement de la technique de détection et de diagnostic du virus 2019-nCoV, la méthode retenue est la technique développée par l'Hôpital universitaire de la Charité (Berlin), [en ligne sur le site OMS](#) (lien) dont les performances au plan biologique ont été publiées. Le CNR développe en parallèle un test plus robuste avec un témoin positif ARN pleinement validé.

La mise en œuvre de cette technique suppose *a minima* de disposer de :

- amorces et sonde pour la cible E, plus témoin positif (transcrit disponible sur EVAg) ;
- amorces pour la cible RdRp et 2 sondes, l'une spécifique du 2019-nCoV et l'autre spécifique du SRAS-CoV, plus témoin positif correspondant (idéalement ARN).

Le CNR a transmis aux laboratoires désignés par la DGS un kit initial de démarrage constitué des éléments nécessaires pour mettre en œuvre la technique de RT-PCR :

- Amorces et sondes : une quantité limitée a été fournie par le CNR afin de permettre la détection dans un premier temps.
- Témoin positif : un témoin positif couvrant l'ensemble des cibles de la technique « Charité » sera fourni. Il devra être utilisé selon le protocole d'utilisation joint.

Les laboratoires auront à leur charge de commander et renouveler par la suite les réactifs dont ils ont besoin.

Il est demandé aux laboratoires désignés pour la détection délocalisée du 2019-nCoV de s'engager à :

1/ dans le cadre de la mise en place de la technique diagnostique, envoyer pour confirmation au CNR (Paris ou Lyon) au moins 2 prélèvements de cas possibles sans attendre le résultat de leurs propres PCR, afin d'éviter tout retard de diagnostic ;

2/ s'assurer de l'acheminement des prélèvements des cas confirmés dans les plus brefs délais vers l'un des laboratoires du CNR (Paris ou Lyon) pour la réalisation d'analyses complémentaires ;

3/ informer régulièrement le CNR des résultats, de la technique employée, et de la nature et du nombre d'échantillons de cas possibles analysés, de façon à permettre un suivi des performances de la technique.

4/ La transmission des résultats doit se faire sans délai au clinicien et aux autorités sanitaires :

- L'ARS compétente
- La DGS - Centre de crise sanitaire centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr
- Santé publique France Alerte alerte@santepubliquefrance.fr

Le CNR reste pleinement disponible pour répondre à toutes vos questions concernant la technique et l'interprétation des résultats si besoin.